Image not found or type unknown

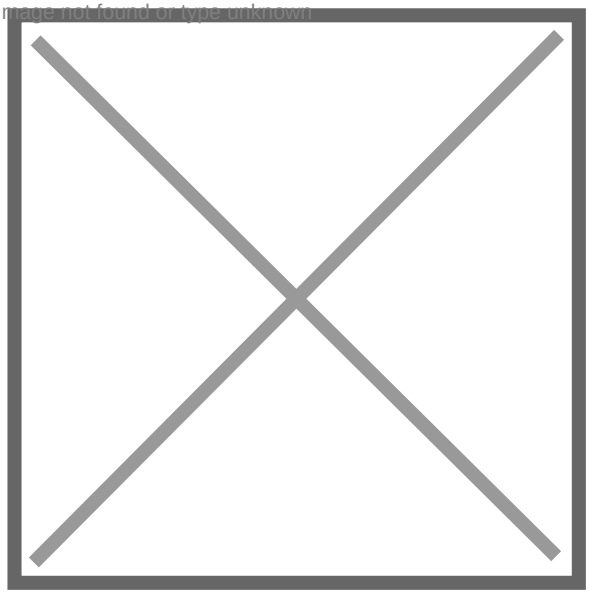

Demande d'une réponse.....

Par **sabrina14**, le **06/11/2013** à **11:30**

Bonjour,
Je voudrais savoir j'ai trouver un appartement ou je suis censée emménager le 05/12/13 j'ai rdv demain pour la signature du contrat avec le bailleur social... mais moi je souhaiterais y emménager pour janvier une amie me dit que je suis en droit mais bon elle et pas professionnelle est-il possible "d'imposer ma date d'entrée"??? merci d'avance
Cordialement.

Par **amajuris**, le **06/11/2013** à **11:51**

bjr,
il faut trouver un accord avec votre bailleur mais rien n'oblige celui-ci à vous garder l'appartement selon votre bon vouloir.
le bailleur peut décider d'affecter l'appartement au demandeur suivant.
cdt

Par **moisse**, le **06/11/2013** à **11:52**

Non ce n'est pas possible.
Mais vous pouvez toujours discuter et tenter d'obtenir cette date de mise à disposition.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés